



Indemnisation maitre auxiliaire

Par **ass**, le **23/10/2013** à **16:28**

Bonjour. J aimerais savoir si je vais etre indemniser ou pas.

Car j etais en cdd jusqu au 31 aout 2013. J ai refuse un poste car celui etait pas un temps plein. C'etait un 14h au lieu de 18h. Du coup je me suis inscrite a pole emploi le 3 septembre 2013. Mon dossier est en cour de traitement. En sachant que j ai un reliquat de droit de 627 jours avec pole emploi.

Et avec le rectorat je suis en contrat que depuis le 10 novembre 2011 a aout 2013 ce qui represente 483 jours travaillés. A votre avis par qui je serais indemnisée?